

publiquement les injurés et les calomnies dont il m'a publiquement gratifié, je ne l'en regarderais pas moins comme l'ennemi le plus redoutable de la religion que le XIX^{ème} siècle ait produit." On se souvient néanmoins que Montalembert fut désapprouvé à Rome, et que Louis Veillot, au contraire, y fut en haute faveur. Fait capital sur lequel le P. Lecanuet n'insiste pas plus qu'il ne faut, et qui servira de critérium au lecteur désintéressé et instruit de l'histoire de ces luttes.

Montalembert se rallia un moment à l'Empire, mais s'en sépara bientôt, lorsque Napoléon organisa la dictature et parut confisquer toutes les libertés. C'était frapper au cœur de la liberté dans le monde. Son opposition devint d'autant plus violente qu'il s'était comme oublié un court instant. Il refusa d'entrer au Sénat, consentant néanmoins à se laisser élire au Corps Législatif, dans l'espoir d'arracher encore quelques lambeaux de liberté. Plusieurs fois il y fit entendre sa parole toujours éloquente, fière jusqu'à la provocation. Il mécontenta le gouvernement, s'attira deux procès, un pardon de l'Empereur, qui l'indigna et qu'il dédaigna.

Cependant la division des catholiques s'accentuait et devenait plus acrimonieuse. Louis Veillot, en réservant les principes, voyait dans l'Empire le gouvernement de l'ordre, et, comme tel, ne lui ménageait pas les éloges. Montalembert l'accusait d'y adhérer servilement et gémissait de voir l'*Univers* entraîner le clergé à sa suite. C'est dans ces dispositions qu'il écrivit sa célèbre brochure : *Des intérêts catholiques au XIX^e siècle*, laquelle eut beaucoup de retentissement et ne ramena pas l'union. Louis Veillot la discuta et la réfuta, ce que Montalembert prit pour injectives. A ce moment, il voit tout en noir. Les théories absolutistes de l'*Univers* font un tort incalculable à la religion, les catholiques sont abusés, la parole est enchaînée, la France ligotée, l'Église immensément déçue par l'Empire. Et cette humeur atrabilaire ira s'assombrissant et s'irritant jusqu'à la fin.

Pour opposer un organe à l'*Univers*, Montalembert releva le *Correspondant*, de concert avec MM. de Falloux, Cochin, Foisset et le P. Lacordaire. Son attitude au Corps législatif avait fini par faire interdire sa parole. Il subit d'ailleurs un échec complet aux élections de 1857. Désormais c'est au *Correspondant* qu'il confiera le trop-plein de son âme, là qu'il soutiendra toutes ses revendications. Lui et ses rédacteurs, outre les polémiques avec l'*Univers*, y feront de l'opposition politique et surtout de l'apologétique religieuse. Chose digne de remarque ! De la revue hostile et du journal rampant, c'est celui-ci qui fut supprimé. C'est que l'opposition de Louis Veillot, du jour qu'elle éclata, atteignit jusqu'à la moelle. Le *Correspondant* n'inspira point de crainte sérieuse. L'*Univers* avait reproduit l'encyclique pontificale sur la guerre d'Italie. Montalembert se borna à défendre le pouvoir temporel, ce qu'il fit du reste avec un cœur passionné pour les droits de l'Église et broyé sous les plus sinistres sentiments. L'attentat du Piémont et la complicité de la France inspirèrent à ce fils des accents analogues à ceux qui, dans les assemblées républicaines, avaient fait saluer sa mère d'unanimes bravos.

Il avait pour se consoler la pratique de la religion, la vie intime à Maiche et à la Roche en Breny, l'éducation de sa famille, ses voyages d'amitié, d'étude et d'art à travers la France et l'Europe, et enfin ses moines. Le P. Lecanuet déploie un style plein de charmes dans ces descriptions et ces détails d'intérieur. Ceux qui ont lu son *Berryer* ne trouveront pas le peintre de la Roche en Breny inférieur à celui d'Augerville. Que dire du chapitre admirable où sont relatées la vie et la mort céleste d'André de Montalembert, neveu du comte ? Lisez cet épisode, jeunes gens qui envisagez l'avenir et qui sentez dans votre âme les énergies du bien.

Les *Moines d'Occident* sont le grand ouvrage de Montalembert, qui y consacra vingt ans de sa vie. Malgré ses défauts, et bien qu'il ne soit par terminé, qu'il manque de plan et d'ensemble,

que les nouvelles idées de l'auteur et des retours d'amertume y fassent tache parfois, surtout dans l'Introduction, c'est un monument. Il eut un heureux effet sur la restauration des ordres religieux en France.

Cependant Montalembert n'était pas au bout de ses épreuves. Invité à se faire entendre au Congrès catholique de Malines, en 1863, il y prononça deux de ses discours les plus éloquents, chanta l'hymne de la liberté et des temps modernes, *damna, luicentième*, l'Inquisition, et les bûchers, et les dragonnades, et l'absolutisme de l'ancien régime. Le P. Lecanuet se donne bien du mal à la suite des amis de Montalembert, le cardinal Stercks, Mgr Dechamps Mgr d'Hulst, et surtout Mgr Dupanloup, pour exonérer ces discours de toute erreur doctrinale. Ils distinguent entre la *thèse* et l'*hypothèse* sur les rapports de l'Église et de l'État. Toutes les démarches que l'on fit à Rome ne purent empêcher qu'un blâme ne vint accabler Montalembert. Il demeura atterré. Pour comble, ayant adressé à Pie IX sa brochure *Le Pape et la Pologne*, où il exaltait le Saint-Siège, il n'en reçut pas de réponse. Bien loin de là, le pape complimenta dans un bref M. du Val de Beaulieu qui avait réfuté les discours de Malines. Enfin vinrent peu de temps après l'encyclique *Quanta cura* et le *Syllabus*. Montalembert, chrétiennement soumis, mais découragé, voulut se retirer du *Correspondant*. MM. de Falloux, Foisset et de Meaux le retinrent, et il continua la lutte, envisageant, selon ses propres expressions, les questions religieuses au point de vue politique et social. Pour autant qu'il considérait que sa foi le lui permettait, il n'abandonnait pas ses idées. L'annonce du concile le remplit d'appréhensions. Redoutant de voir le *Syllabus* transformé en articles de foi, il se jette dans l'opposition. Il prend même le pas sur tous les libéraux et se voit fermer le *Correspondant*, avec lequel il rompt. Il gourmande les catholiques, rédige lui-même pour Mgr Dupanloup, *in persona episcopi*, les *Questions à soumettre au futur Concile*. En fin, dans une lettre qui est l'acte le